

Avril 2008

Flash Information Protection Sociale

Par lettre en date du 20 décembre 2007, le Premier ministre a saisi le Conseil économique et social d'une réflexion sur « l'avenir de la médecine du travail ».

Le groupe de la CFE-CGC a rendu l'avis suivant le 26 février 2008:

Le rôle du médecin du travail est de faire le lien entre deux mondes qui cohabitent: celui des salariés, qu'il protège contre les risques d'altération de leur santé lié au travail, et celui des employeurs dont il est le précieux conseiller en termes de préservation de la santé des salariés.

La position du médecin du travail est stratégique : Pour la CFE-CGC, il est le seul à avoir la connaissance de la situation des salariés, des pathologies, des maladies et de l'entreprise.

Les risques professionnels se sont diversifiés notamment par l'intensification des rythmes de travail, « l'industrialisation » du travail tertiaire et l'émergence de risques psychosociaux. Cet état de fait se répercute évidemment sur la santé physique et psychique des individus, par l'état de stress qu'il provoque.

Alors que des catastrophes sanitaires telles que le drame de l'amiante, n'ont pu être évitées, le groupe de la CFE-CGC estime qu'une médecine du travail pour être efficace doit être indépendante.

Le groupe de la CFE-CGC souhaite insister sur le fait que la responsabilité des dysfonctionnements existants est collective. Elle concerne l'Etat, les employeurs et certaines institutions aux côtés du médecin du travail.

Par ailleurs, il faut éviter d'imputer au seul médecin du travail le manque de temps consacré à la prévention primaire. En effet, le Groupe de la CFE-CGC estime que les services de santé au travail dirigés par les employeurs n'ont rien fait pour mieux organiser le partage des tâches entre le suivi médical et l'approche du vécu ergonomique. Ceux-ci passent par des visites médicales individuelles, l'analyse et la prévention des risques qui se fait en entreprise et sur le terrain dans une démarche plus collective.

C'est pourquoi cette vaste réforme engagée est un véritable enjeu de société qui va conditionner la place que l'on veut accorder à la santé des salariés dans le cadre de leur travail.

Quelles sont les pistes de réformes souhaitables ?

■ Rééquilibrer le temps consacré à l'approche individuelle en renforçant la prévention primaire.

Il faut donner enfin les moyens aux médecins du travail de développer leur action en milieu du travail tout en garantissant une véritable prise en compte de leurs avis.

Toutefois, la CFE-CGC reste très attachée à la conservation de la notion d'aptitude comprise comme protectrice de la confidentialité des données médicales des salariés. Le maintien d'une visite médicale régulière permet la connaissance du vécu des salariés vis à vis de leurs conditions de travail dans la confidentialité du cabinet médical. La périodicité serait fixée par le médecin du travail.

Il faut également soutenir l'objectif d'une meilleure traçabilité tout au long des parcours professionnels. La création d'un curriculum laboris, accessible au médecin traitant, retraçant les différentes expositions tout au long de la carrière du salarié paraît indispensable.

■ **Renouveler des services de santé au travail**

Le groupe de la CFE-CGC soutient l'idée de la mise en place des services de santé au travail au niveau régional et de façon paritaire, pilotés par une instance nationale qui pourrait être une direction spécifique dans la branche des risques professionnels de la sécurité sociale.

En effet, cela mettra fin aux disparités existantes sur le plan local et donnera une gouvernance équilibrée aux services qui ne seront plus sous l'entière houlette des employeurs. Ces services devront être étroitement contrôlés par les services déconcentrés de l'Etat.

Le groupe de la CFE-CGC prône également un changement de financement des Services de santé au travail afin d'aller vers un paiement forfaitaire ou par tête qui pourrait être collecté par l'URSSAF.

■ **Mettre en place un véritable réseau de santé au travail** à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

La CFE-CGC est consciente des bienfaits apportés par la pluridisciplinarité ; elle souhaite néanmoins insister sur le fait que le médecin du travail doit rester le pivot du système. La CFE-CGC souhaite que les intervenants en prévention des risques professionnels puissent bénéficier d'une réelle indépendance ce qui n'est pas garanti aujourd'hui.

Enfin, le groupe de la CFE-CGC soutiendra les mesures visant à doter toutes les entreprises de CHSCT et, de ce fait, à amener le dialogue social sur la santé au travail, notamment par le biais des élections directes de ses membres.

■ **Remédier à la pénurie de médecins du travail à venir**

Le groupe de la CFE-CGC souhaite que le métier de médecin du travail soit valorisé à sa juste mesure. L'amélioration de son attractivité, ne serait-ce que par un exercice professionnel mieux écouté des services déconcentrés du ministère et des services préventifs des CRAM, faciliterait le maintien des médecins en exercice, le temps du renouvellement démographique.

Le groupe de la CFE-CGC a émis un avis favorable.

Contactez : dauna@cfecgc.fr

Avril 2008